

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

Date de convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage : 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS

Absents, excusés : Virginie TARDY - Sébastien RUAZ

Procurations : Virginie TARDY à Annabelle MORILLAS

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Janvier 2025
- Consultation relative au projet de document-cadre de la Drôme définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol
- Questions diverses

PREAMBULE – POINT SUR L'ACTIVITE DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE EN 2024

Une rencontre a eu lieu entre le Maire et les représentants de la gendarmerie pour faire le bilan des interventions de gendarmerie sur la commune en 2024.

- En matière de sécurité routière, 3 infractions ont été constatées en 2024
- Il y a eu 12 interventions sur la commune en 2024, soit deux fois moins qu'en 2023, dont une intervention pour un accident de la route
- 5 atteintes aux biens sont à déplorer dont 3 relatives à des vols de véhicules
- La gendarmerie a assuré 239 heures de présence sur la commune en 2024, (contre 184h en 2023)
- Le bilan est plutôt positif par rapport à d'autres communes alentours. Concernant la problématique de la vitesse excessive dans le village, la gendarmerie a conscience de la situation.

Arrivée de Jérôme MALORON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- La mise en place de la participation financière à l'assurance prévoyance des agents est en place
- L'approbation par la commune du projet de renforcement du réseau BT a été transmise au SDED en charge des travaux
- Les subventions prévues pour les associations extérieures à la commune comme Mémoire de la Drôme ou l'ADMR ainsi que l'aide financière en faveur de Mayotte ont été versées

Approuvé à l'unanimité

CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE DOCUMENT-CADRE DE LA DROME DEFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIERES OUVERTES A DES OUVRAGES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

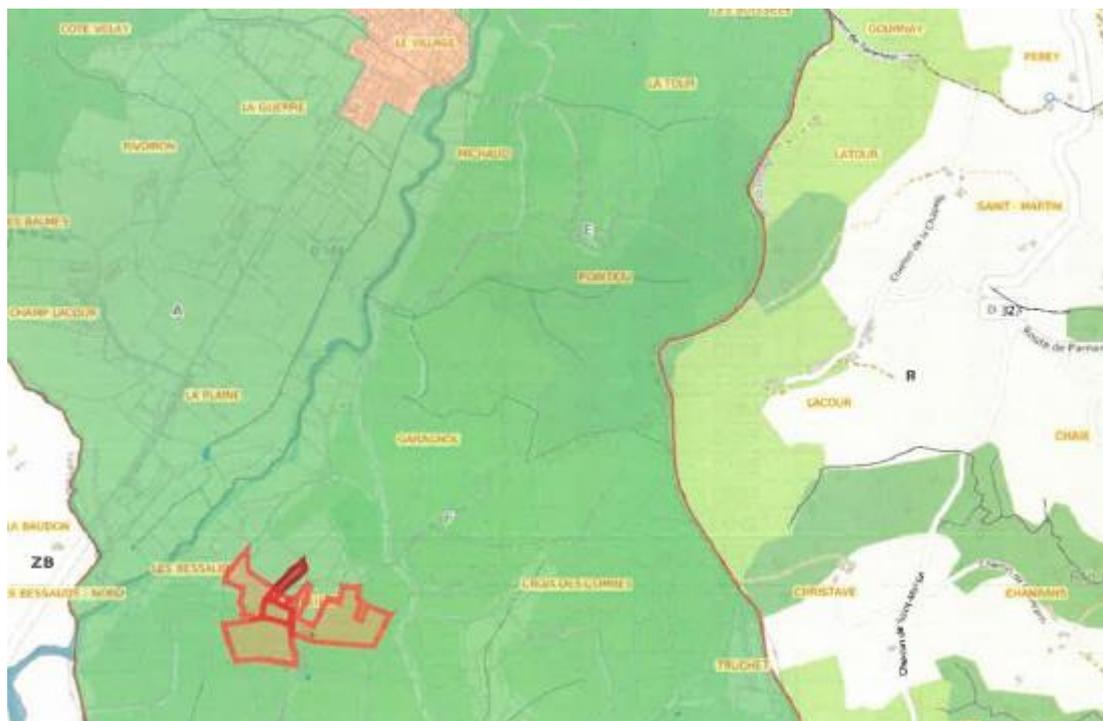
La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi « APER », vise à rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, au regard de l'urgence climatique, énergétique et géopolitique, tout en préservant la souveraineté alimentaire.

Elle a confié aux chambres départementales d'agriculture la rédaction d'un document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières qui pourront être ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme), ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces (Article L. 111-29 du Code de l'urbanisme). Seuls peuvent être identifiés au sein de ces surfaces des sols réputés incultes ou non exploités depuis une durée minimale de 10 ans ainsi que les surfaces répondant à des caractéristiques définies à l'article R 111-58 du Code de l'urbanisme.

La procédure d'approbation du document-cadre est définie par les articles L. 111-29 et R. 111-61 du Code de l'urbanisme qui prévoient qu'à réception de la proposition de document-cadre émise par la chambre départementale d'agriculture, le préfet la transmet pour avis aux représentants des organisations professionnelles agricoles intéressées, aux représentants des professionnels des énergies renouvelables, aux représentants des collectivités concernées et à la CDPENAF.

C'est dans ce cadre que les services préfectoraux soumettent pour avis cette proposition de document-cadre. Pour St Michel, sept parcelles ont été identifiées par la DDT. Il s'agit des parcelles suivantes :

- F 451 et F 57 (LESQUIR/DUJARDIN)
- F 444 (DUBUISSON)
- F 446, F 452, F 51 et F 56 (TUFFERY)



Plusieurs questionnements se posent concernant ce document cadre soumis à la consultation des communes.

- Pourquoi seules ces parcelles ont été identifiées alors que d'autres qui semblent également éligibles ne sont pas incluses ?
- Quelle est l'articulation avec les ZAEnR ? Les zones AEnR définies par la commune, notamment en matière de photovoltaïque au sol, ont-elles bien été prises en compte par les services de l'Etat ?

Il est décidé de solliciter les services de l'Etat (DDT) afin d'obtenir des informations supplémentaires et de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début janvier :

- Dépôts :
 - Néant
- Décisions :
 - Accord pour une DP (piscine) 65 Rue du Serpolet
 - Accord pour une DP (transformation d'une chambre en garage) 10 Chemin de la Buisette
 - Refus pour un CUb (logements de loisirs) 30 Chemin des Maquignons : le camping à la ferme (quel que soit sa forme : emplacements de tente, kotas, yourtes etc.) est interdit en zone non constructible de la Carte communale
 - Accord tacite pour un PC modificatif 25 Rue Côte Maréchale

Arrivée de Séverine CAPOGNA

Point budget

L'exercice comptable 2024 a été clôturé. Les chiffres définitifs qui seront ensuite reportés au budget 2025 sont les suivants :

CA 2024		
	Commune	Regie
Dépenses fonctionnement	324 760,09 €	32 414,77 €
Recette fonctionnement	406 247,94 €	32 423,01 €
Résultat de l'année	81 487,85 €	8,24 €
Résultat antérieur	135 548,74 €	2 713,16 €
Résultat définitif	217 036,59 €	2 721,40 €
Dépenses investissement	120 062,18 €	2 301,29 €
Recettes investissement	181 378,53 €	12 287,44 €
Résultat de l'année	61 316,35 €	9 986,15 €
Résultat antérieur	45 438,62 €	6 114,52 €
Résultat définitif	106 754,97 €	16 100,67 €
<i>RAR dépenses (reportés)</i>	<i>162 155,80 €</i>	
<i>RAR recettes (reportés)</i>	<i>48 097,50 €</i>	
Globalement avec RAR et reports	323 791,56 €	18 822,07 €
Globalement pour l'année (hors résultat précédent)	28 745,90 €	9 994,39 €

Globalement, le résultat net réalisé en 2024 est légèrement excédentaire (28 745,90 €) et se cumule aux excédents réalisés ces dernières années (total cumulé à reporter au budget 2025 : 323 791,56 €).

Electricité d'Azur/Rovaler

Pour faire suite à la présentation de l'entreprise Electricité d'Azur lors du dernier conseil municipal, la société d'économie mixte Rovaler (en lien avec Solarhona et Valence Romans Agglo) a été rencontrée en mairie. Contrairement à Electricité d'Azur, Rovaler n'est pas en capacité de proposer un projet de panneaux photovoltaïques au sol, le projet n'étant pour eux pas rentable en-dessous de trois hectares de panneaux. Il est surprenant de constater la différence d'approche entre les deux sociétés.

Il est finalement décidé d'attendre le retour de la préfecture sur le document cadre vu précédemment et le lien avec les ZAEnR et de prévoir ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour se lancer ou pas dans un éventuel projet de panneaux photovoltaïques au sol.

Le zonage pluvial de Valence Romans Agglo

Le zonage pluvial est une planification intercommunale qui va identifier les parcelles soumises au risque inondation et ruissellement et qui seront alors considérées comme non constructibles ou avec une nécessité de récupérer l'eau sur le terrain. Il délimitera, sur toutes les communes de VRA, les zones et les mesures à prendre pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. Ce zonage devra alors être intégré aux documents d'urbanisme des communes afin de répondre à la problématique de la gestion des eaux pluviales.

Les enjeux de la gestion des eaux pluviales

- Prévenir les inondations
- Préserver la ressource en quantité
- Préserver la ressource en qualité
- Assurer le bon fonctionnement des équipements d'assainissement
- Maîtriser les coûts globaux
- Limiter l'empreinte environnementale
- Optimiser l'espace et la qualité du paysage urbain
- Favoriser la nature en ville et la biodiversité
- **S'adapter au changement climatique**



Une cartographie est en cours de réalisation par les services de Valence Romans Agglo pour définir les axes de ruissellement, les désordres causés par l'eau et pour répertorier les noues d'infiltration. La commune a accès à cette cartographie et peut, actuellement, l'amender.

Les objectifs du Zonage Pluvial

Concevoir pour tous les projets une Gestion des Eaux Pluviales :

- À la source
- Par infiltration superficielle
- En privilégiant les solutions végétales
- En privilégiant les aménagements multifonctionnels
- En réduisant l'imperméabilisation du sol

→ Définir **les règles et recommandations** qui permettront à VRA de mettre en œuvre sa stratégie de gestion des Eaux Pluviales au travers du

Zonage Pluvial et du Règlement de service GEPU

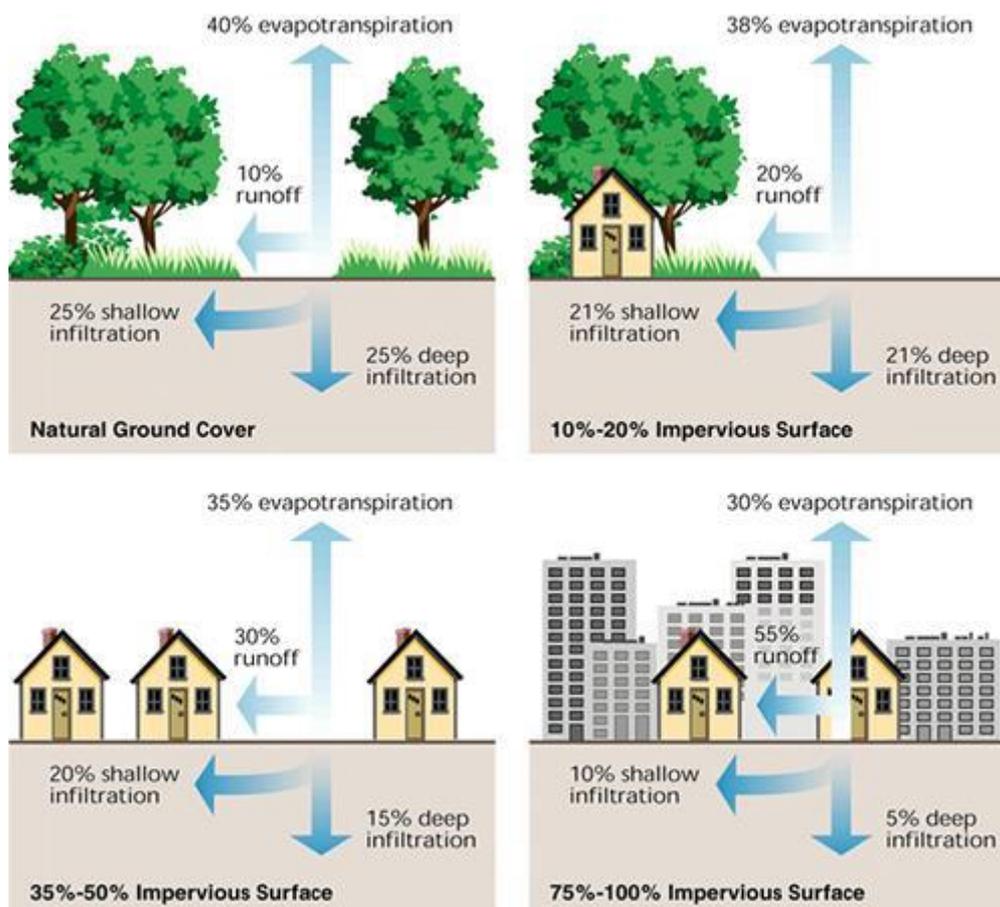
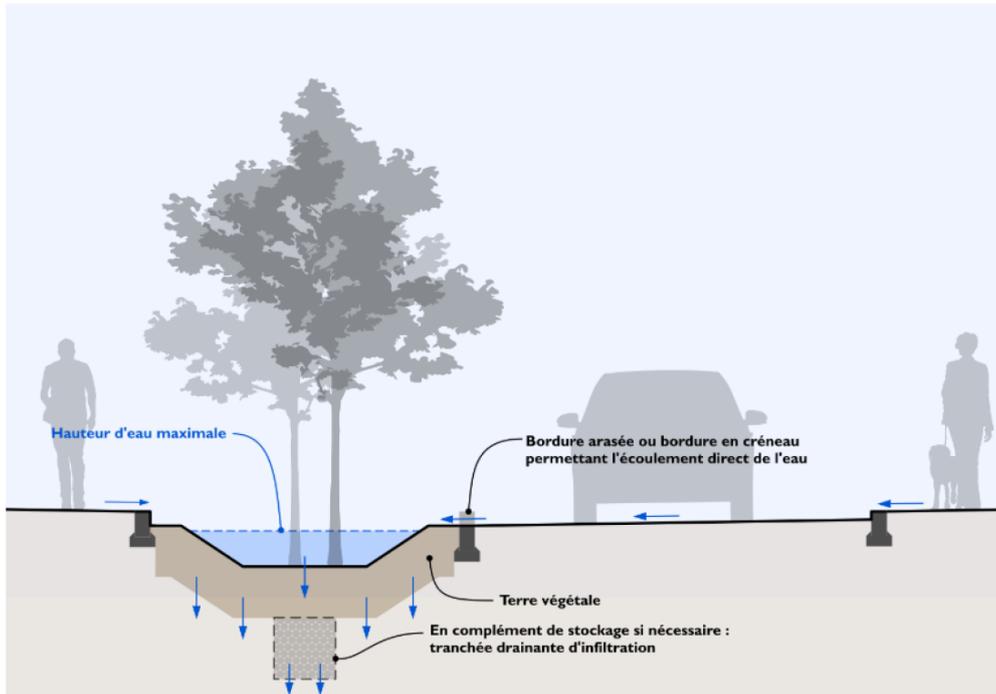


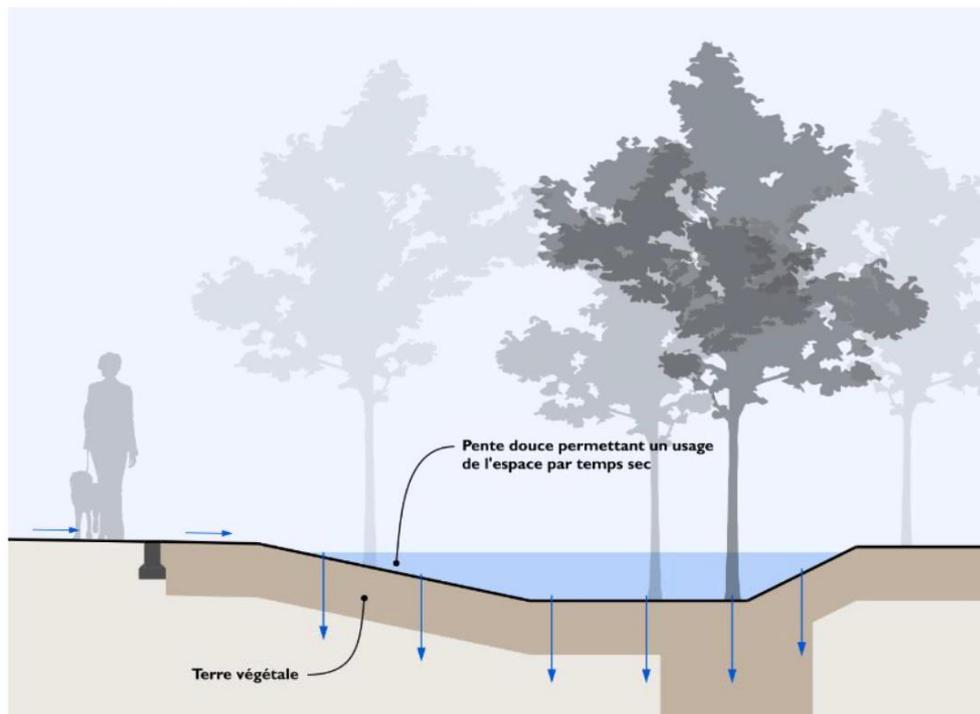
Fig. 3.21 -- Relationship between impervious cover and surface runoff. Impervious cover in a watershed results in increased surface runoff. As little as 10 percent impervious cover in a watershed can result in stream degradation. In Stream Corridor Restoration: Principles, Processes, and Practices (10/98). By the Federal Interagency Stream Restoration Working Group (FISRWG) (15 Federal agencies of the U.S.)

Pour chaque zone et projet de construction, le zonage pluvial proposera des solutions adaptées : création de noues végétalisées, espaces verts en creux, tranchées drainantes, revêtements perméables ou encore des structures réservoir sous les stationnements et la chaussée.

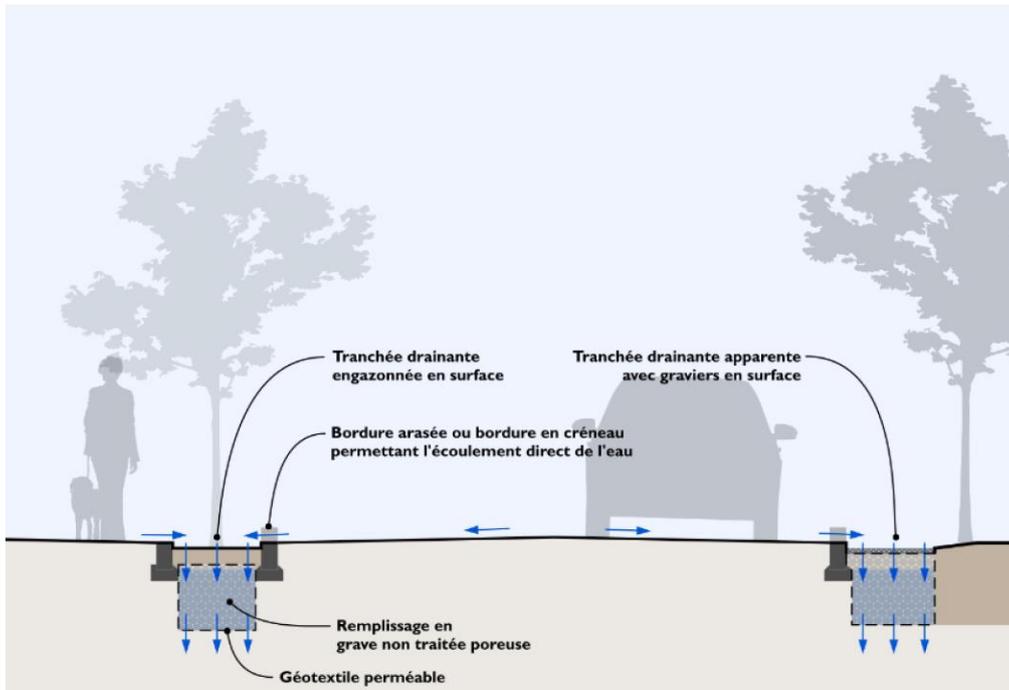
Noues végétalisées



Espaces verts en creux

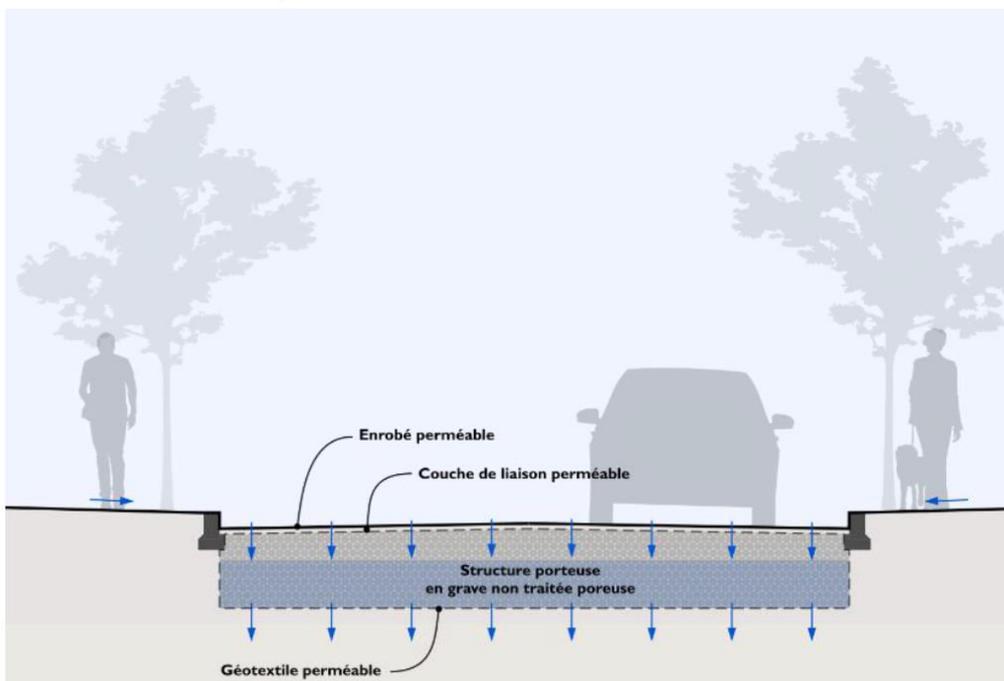


Tranchées drainantes

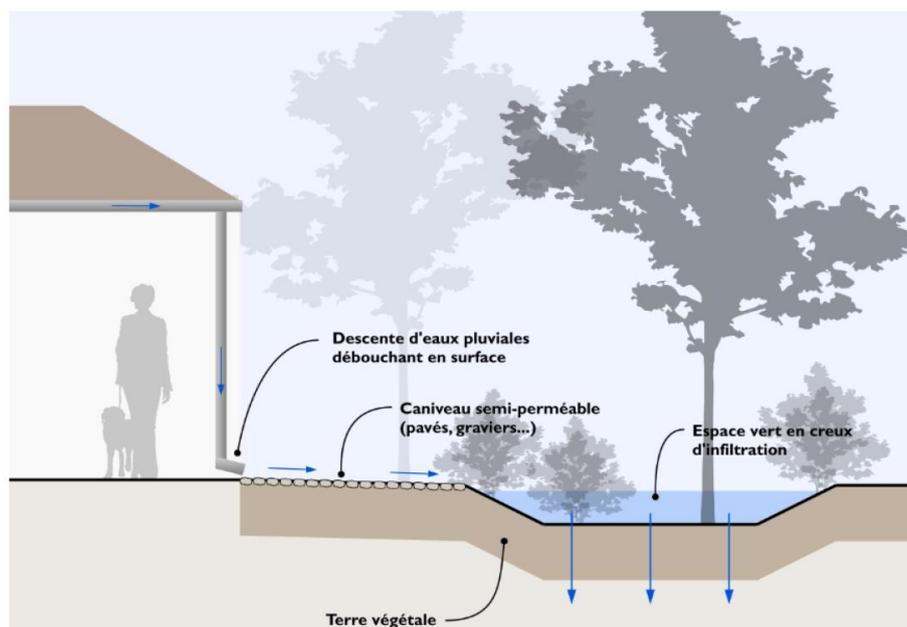


Structure réservoir sous chaussée

Avec revêtement perméable



Déconnexion de bâtiment vers un espace infiltrant



Prochaines étapes

→ Décembre/janvier 2024 : Finalisation des **analyses techniques** pour identifier ce qui est **faisable** et **souhaitable** sur le territoire **en fonction des contraintes locales**

→ Janvier à avril 2025 : Rédaction de la notice du zonage pluvial

→ Mai 2025 : 2nde rencontre pour présenter les règles chiffrées retenues

→ Juin 2025 : Délibération d'approbation du projet de zonage, de sollicitation MRAE et de lancement de l'enquête publique

Les communes devront prendre une délibération sur le projet de zonage pluvial proposé par Valence Romans Agglo en juin 2025.

Projet culturel pour une classe de l'école de Saint Michel

La compagnie Cheval des 3 a répondu à un appel à projet de l'Agglo Valence Romans, dispositif « Cultures et Territoires ». Pour le projet « About de souffle », quatre écoles du territoire ont été sollicitées, dont celle de Saint Michel sur Savasse. « A bout de souffle » est une initiation à la fanfare couronnée par la participation de tout le monde à un spectacle des arts de la rue de la compagnie Cheval des 3. Ce dernier point est un élément très important, il

est, en quelque sorte, le cœur du projet et nécessite une collaboration de trois acteurs, à savoir l'école, la mairie et la compagnie.

Ainsi, à l'issue d'une semaine d'atelier pour préparer les élèves de la classe de CP-CE1, un spectacle serait proposé :

- Dans un espace public
- Ouvert à un public extrascolaire (les habitants de la commune) et gratuit
- Le 20 juin 2025, date la plus propice pour l'école et qui pourrait attirer le plus de monde possible,
- Avec l'appui de la mairie pour la communication sur l'évènement
- Moyennant une participation financière, à savoir 200€ pour l'école et 400€ pour la municipalité (sous forme de contrat de cession)

Le Conseil municipal est majoritairement favorable à un tel projet mais émet quelques réserves :

- Un montant maximum de participation doit être fixé
- Il est dommage que ce projet ne bénéficie qu'à une seule classe
- Il sera difficile de refuser en cas de demande du même ordre à l'avenir
- Ce projet arrive tardivement et ne peut pas, par conséquent, être financé par le SIVOS et l'Amicale Laïque

A la majorité (9 voix pour, 4 abstentions), il est décidé d'autoriser ce projet culturel à la condition que cette autorisation soit exceptionnelle (et n'ait pas vocation à être reconduite chaque année) et que le coût pour la commune ne dépasse pas 400 €.

Devis en cours / travaux à prévoir

En prévision du budget 2025, des devis ont été réalisés ou sont en cours concernant les travaux suivants :

- Façade de la mairie (*premier devis par Glenat à 22 200 € TTC*)
- Nettoyage de l'archange pour 7 500 €
- Mur d'enceinte de la cour de la mairie
- Clim salle de la cour de la mairie (*premier devis par Bourne pour 6 000 €*) : un système de clim réversible avec équipement également de la mairie pourrait être envisagé. L'Adjoint en charge des travaux contacte l'entreprise pour une nouvelle proposition de prix en vue du budget et des possibilités de subvention
- Illuminations et prises aux lampadaires

Il est décidé :

- De changer l'écusson « République française » à l'entrée de l'école
- D'acheter une plaque « liberté égalité fraternité » pour l'entrée de la mairie
- De valider un devis de travaux de 800 € pour la réparation de la gouttière de la salle de la cour de la mairie, abimée par un bus. Une déclaration à l'assurance sera faite.

Les équipements fitness ont été implantés au City stade. Il en manque un seul (en raison des pluies importantes qui ont empêchées la bonne réalisation des travaux).

Enfin, il pourrait être envisagé d'aménager l'entrée nord du village en prévoyant la création de zones de parking à la place de la « piscine » et un dispositif pour limiter la vitesse devant le lotissement le Clos Marie.

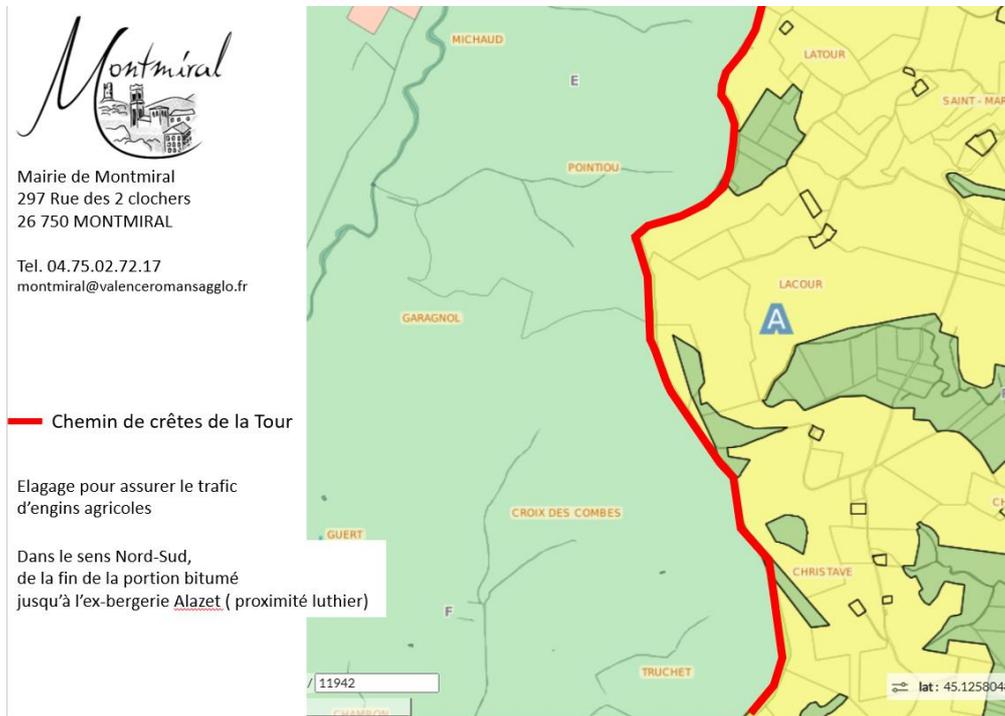
Elagage du Chemin de la Tour

Demande de la part de la commune de Montmiral :

Le chemin de la Tour situé sur la crête de la colline sépare nos 2 communes.

Pour maintenir la circulation des engins agricoles, ce chemin a besoin d'élagages.

Pouvons-nous envisager un chantier commun courant 2025 ? La longueur du chemin concerné est estimée à 2,85 km



Il est proposé d'envoyer une équipe sur les lieux lors de la corvée « entretien des chemins » prévue le 22 mars prochain.

Divers

- Vœux : quantité de boissons et de nourriture suffisante. La mise en place des manges-debout a été très appréciée.
- Statue du Saint Michel : il est proposé d'implanter la statue à l'angle du mur vers la partie enherbée Place Val'Fontaine. Une réflexion est à mener sur un éventuel socle béton.
- L'Agglo relance une nouvelle édition du Chemin des Artistes. A l'unanimité, Saint Michel sur Savasse ne souhaite pas participer, au regard des contraintes de présence et d'organisation à prévoir.
- L'entreprise EVJ, qui intervient pour le compte de l'Agglo en matière de curage et d'entretien d'équipements d'eaux pluviales, va être sollicitée pour le nettoyage du château d'eau et d'une grille d'évacuation à l'atelier.
- Le panneau « Boulangerie » à l'entrée sud a été retiré car très abîmé par le soleil. Il est décidé, plutôt que d'en acheter un nouveau, de le remplacer par celui qui est Route de la Toume.
- Une lame du panneau d'entrée du village a été récupérée afin de modifier l'indication du parking de la Place des Muriers, de nombreuses personnes ayant plutôt tendance à tourner plus tôt et emprunter le Chemin de la Grande Combe. Un miroir est peut-être à prévoir Rue de la Patache, au niveau du Chemin de la Grande Combe, pour une meilleure visibilité au « stop ».

- Notification SAFER d'une vente Quartier Garagnol
- Courrier de remerciement du Club de Gym et du Comité des fêtes pour le versement des subventions 2024
- Les trois classes de l'école de St Michel sont inscrites au programme eau rivière / alimentation agriculture durable / climat-air-énergie de Valence Romans Agglo
- Info Vigipirate hiver-printemps 2025 : la France est toujours en alerte Urgence Attentat avec des points de vigilance sur la sécurité des lieux de culte et des écoles, des bâtiments publics et des rassemblements publics. A ce titre, il a été demandé aux personnes travaillant à l'école (enseignants, agents du SIVOS) d'être vigilant et de maintenir les accès à l'école (notamment la porte d'entrée Place des Gaminous) fermés à clé.
- Un logement Adis va prochainement se libérer ; une commission d'attribution devrait avoir lieu.
- Le collectif « Terre Aygala » a rencontré le maire et les adjoints pour présenter leur projet d'aménagement éco-responsable d'un ancien hangar agricole Chemin du Luthier.

Prochaines dates

- Manifestations à venir :
 - Pot au feu du Comité des Fêtes de St Michel le samedi 1^{er} février à midi à l'Espace du Bagnol
 - Soupe au lard du Comité des Fêtes de Montmiral le samedi 22 février à 19h à l'Espace du Bagnol
- Assemblée Générale de l'association de la Drôme des Collines forestières le Vendredi 7 février à 18h à St Sorlin en Valloire
- Fête du point jeunes de Chatillon Saint Jean le samedi 8 février
- Inauguration de la Maison du Mouton le jeudi 13 février à 18h à Romans
- Assemblée Générale du Crédit agricole le jeudi 13 février à 18h30 à la salle des fêtes de St Paul lès Romans
- Webinaire d'information sur les solutions d'ingénierie proposées par l'Etat le mardi 18 février à 17h30
- COPIL sur le Schéma directeur des modes actifs de Valence Romans Mobilités le jeudi 13 mars à 14h à Valence
- Prochaines réunions :
 - Commission de contrôle de la liste électorale : le mardi 18 février à 18 heures
 - CCID (commission des impôts) : le mardi 18 février à 19 heures
- Prochain Conseil municipal : le mardi 4 mars 2025

Tour des commissions

- Commission cadre de vie :
 - L'enseigne « mairie » a été posée. L'achat d'un spot (barre de Leds) est prévu.
 - Pour l'achat d'illuminations, un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Blachère le 14 février pour prévoir une guirlande plus grande pour l'entrée sud du village, des déco-poteaux Côte Maréchale ou Rue du Chalon, des illuminations sur les lampadaires soucoupes Place Val'Fontaine et un sapin devant l'école.
 - Un devis est en cours pour le parvis de l'église.

- L'aménagement autour de l'ancienne lagune est en cours de réflexion. La pose de panneaux « baignade interdite » et la prise d'un arrêté du maire seront nécessaires.
 - Le fleurissement est relancé en 2025. Les plantations sont à prévoir d'ici fin février, avec un travail en binôme avec l'agent technique de Geysans.
 - Compte rendu de l'assemblée générale de l'association entraide et partage : en résumé, seize bénéficiaires ont été aidés en 2024 et il est plus difficile de se procurer des denrées alimentaires, les supermarchés ayant désormais leur propre filière anti-gaspillage.
- SIVOS :
- L'exercice comptable 2024 est clôturé avec un excédent de 6 000 €, ce qui est une bonne chose pour faire face aux aléas (remplacement d'agents absents notamment).
- SIVU :
- La clôture de l'exercice comptable 2024 est également excédentaire, sans demander la somme prévue « au cas où » par les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL